
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 31 juillet 2009

La journée du partenaire du vendredi 31 juillet 2009 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire, sous la présidence du Colonel NGOUBA LENGANGUE Laurent, représentant Madame la Directrice Interdépartementale empêchée.

Plusieurs points ont été débattus au cours de cette réunion, à savoir :

- **De la réunion organisée par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) au sujet de l'activité de la Société CONGO TERMINAL**

Le Colonel NGOUBA LENGAGNGUE a informé les partenaires de la réunion organisée à Brazzaville par la DGDDI le mardi 28 juillet 2009 au sujet de l'activité de la Société CONGO TERMINAL. La Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire y a été représentée par lui-même et par le Colonel MOUYENGO Alexis, Chef du Service de la Législation et du Contentieux. Y ont pris part également le Directeur Général de GETMA, Monsieur LAUNGANI Nicky et un représentant de la Direction de SDV.

Au cours de la réunion, il a été relevé que la Société CONGO TERMINAL est chargée de la gestion de tous les conteneurs débarqués au Port de Pointe-Noire. Son principal interlocuteur est la Douane.

Pour ce qui est de la reconnaissance officielle de ses activités, le dossier d'agrément sera traité par la DGDDI. Le règlement d'exploitation sera établi par le Port Autonome de

Pointe-Noire. La Douane souhaite que ce règlement intègre les grands aspects de la modernisation de l'activité douanière, notamment ceux concernant les procédures et l'informatisation.

Par ailleurs, la DGDDI envisage une descente à Pointe-Noire pour constater les conditions effectives de lancement du projet.

- **De l'acheminement sans rupture de charge des conteneurs à destination du Cabinda**

Au cours de la réunion de Brazzaville, il a également été abordé la question de l'acheminement sans rupture de charge des conteneurs à destination du Cabinda. L'opération reste dans sa phase exécutoire. Le Vendredi 24 juillet 2009, 100 bus y ont été acheminés.

La DGDDI a accueilli favorablement les mesures provisoires prises au niveau de la Circonscription. Elle a demandé à la Direction Interdépartementale d'approfondir la question et de proposer des mesures de simplification et de facilitation qui, une fois validées, rendront plus compétitif le Port Autonome de Pointe-Noire.

- **De la séance de travail de Madame la Directrice Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects avec ses homologues du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation**

Le but de ladite séance de travail, qui s'est tenue le lundi 27 juillet 2009, à 11H00, dans le bureau de Madame la Directrice Interdépartementale était de clarifier les mesures de simplification et de célérité concernant notamment :

- la facilitation de l'accès au NIU ;
- la souscription des IM9 et EX8 ;
- la souscription des déclarations d'importation (DI).

- **Du recyclage des opérateurs de saisie des maisons de transit**

Les maisons de transit ont déjà transmis au SEPI la liste des agents concernés. Le SEPI devra établir le calendrier de la formation et communiquer aux intéressés les conditions y relatives.

- **Du projet scanner**

Le 30 juillet 2009, le Conseiller fiscalo - douanier du Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, le Directeur des Finances, de la Comptabilité et de l'Equipeement, le Directeur de la Législation et du Contentieux, les représentants de SOCOFRAN et de COTECNA se sont réunis à Pointe-Noire, dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale, pour faire le point de l'état d'avancement des travaux relatifs au projet scanner.

Il a été constaté que la Société SOCOFRAN a effectivement commencé les travaux de terrassement le mardi 28 juillet 2009.

Suivant le chronogramme arrêté, qui sera supervisé par Madame la Directrice Interdépartementale, désignée comme « point focal », le site devrait être opérationnel à la mi-novembre 2009.

- **De la connexion informatique au Bureau Principal Extérieur**

Il a été relevé la persistance de l'instabilité de la connexion informatique au Bureau Principal Extérieur, notamment au niveau de l'ancien bâtiment, en raison de l'absence des pièces nécessaires pour assurer les réparations.

La présence des informaticiens du SEPI chargés d'assurer par rotation la permanence au Bureau Principal Extérieur n'est pas encore effective.

- **De la Cellule de contact avec les usagers**

Monsieur le Receveur Principal des Douanes a rappelé aux partenaires l'existence d'une Cellule de contact avec les usagers mise en place par la DEPI pour apporter des solutions aux différentes difficultés rencontrées au plan informatique.

Il a également rappelé les numéros de téléphone mis à la disposition des usagers par ladite Cellule, à savoir : 983. 36.37, 574.68.60.

- **Des difficultés concernant les EX8**

Monsieur ITSOUA Guy Rodolphe, représentant la Société GETMA, s'est plaint de la liquidation des frais de dépotage sur les déclarations EX8 de transbordement, alors que seuls les frais d'escorte et la redevance informatique devraient être perçus.

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a demandé aux usagers concernés par ce problème de se rapprocher du SEPI.

Le Colonel ETOKA François, Chef p.i. du Bureau Principal du Bois et des Hydrocarbures a rappelé que l'utilisation des EX8 pour les transbordements constitue une procédure exceptionnelle. Il a demandé aux partenaires de communiquer au Service leurs éventuelles observations et suggestions, pour que la procédure puisse être affinée.

- **Du champ bloquant COTECNA**

Monsieur PEA, informaticien au SEPI, a rappelé aux partenaires que le NIU, qui est obligatoire, deviendra sous peu un critère de déclenchement du champ bloquant COTECNA.

Il a attiré leur attention sur le fait que la DI, l'AV et la déclaration en douane devront mentionner le même NIU.

Commencée à 8h00, la réunion a pris fin à 9H00.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence